

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE
RECRUTEMENT DE L'ETAT

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

Ouagadougou, le 24 JUIN 2020

N° 0298 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, le **samedi 01 août 2020**, de concours directs de recrutement sur mesures nouvelles spéciales, de personnel pour le compte du Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique, dans le centre unique de Ouagadougou, **session 2020**, conformément au tableau ci-dessous cité dans les conditions de candidature.

A- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent faire acte de candidature à ces concours les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de quarante (40) ans au plus au 31 décembre 2020, titulaires des diplômes requis ou de tout autre diplôme reconnu équivalent à la date d'ouverture des concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Tableau précisant les concours et les diplômes requis :

Intitulé du concours	Diplôme requis	Nombre de postes à pourvoir
Inspecteur de l'Environnement	<ul style="list-style-type: none">Diplôme d'Ingénieur en Sciences de l'Environnement, DEA, DESS ou Master II (BAC+5) en Gestion de l'Environnement ou tout autre diplôme reconnu équivalent ;Diplôme d'Inspecteur de l'Environnement ou tout autre diplôme reconnu équivalent.	05
Technicien Supérieur de l'Environnement	BAC C, D ou E et Diplôme de Technicien Supérieur en Science de l'Environnement ou d'un DEUG II en Science de l'Environnement ou tout autre diplôme reconnu équivalent.	10
Agent Technique de l'Environnement	BEPC et diplôme d'Agent Technique de l'Environnement ou tout autre diplôme reconnu équivalent.	10

Les personnes déjà intégrées dans la Fonction Publique ne sont pas autorisées à prendre part à ces concours. Les personnes admises à un concours et qui sont déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ces concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- une demande manuscrite timbrée à 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale, datée et signée du candidat, donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée des diplômes exigés ou de leurs attestations légalisées ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabé (CNIB).

Tout dossier incomplet n'est pas accepté.

En cas d'admission, le candidat sera invité à fournir des pièces complémentaires.

Toutefois, l'admission n'est définitive qu'après un contrôle approfondi.

Les dossiers de candidature sont reçus aux période, jours, heures et lieu ci-après :

- Période : du 29 juin au 09 juillet 2020 ;
- Jours de réception : du lundi au samedi ;
- Heures de réception : de 08 heures à 14 heures ;
- Lieu de réception : Direction des Ressources Humaines du Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique.

C- ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les épreuves écrites se déroulent selon les horaires ci-après :

- 07h 30mn à 10h 30mn : épreuve technique..... coef. 3
- 11h 30mn à 13h 30mn : culture généralecoef. 2

Les épreuves écrites sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.

L'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la CNIB ayant servi au dépôt du dossier.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ne sont pas acceptées.

Les candidats admis sont intégrés dans la Fonction Publique en qualité de fonctionnaire.

Le lieu de déroulement des épreuves écrites sera précisé ultérieurement.

L'appel des candidats est fixé à 06h 30mn le jour de l'administration des épreuves.

Pour le Ministre et par délégation
le Secrétaire Général


Souleymane LENGUENE
Chevalier de l'Ordre de l'Etat

